



29^{ème} édition du Challenge MDS des Bénévoles

Session 2018/2019

RÈGLEMENT

Article 1 :

La Ligue de football d'Occitanie et ses Districts, organisent chaque saison, avec le soutien du Groupe MDS (Mutuelle des Sportifs), le Challenge des bénévoles de clubs de football.

Article 2 :

Dans chaque District, un jury désignera des dirigeants bénévoles de clubs après étude des dossiers de candidature retournés par les clubs.

Le nombre de bénévoles par district est fixé par le Comité Directeur de la Ligue.

Article 3 :

Aucune limite d'âge ou d'ancienneté dans le club n'a été fixée.

Article 4 :

MDS parraine et dote le Challenge d'une somme de 500 € pour chaque club des bénévoles retenus.

Article 5 :

Avec la participation de MDS, de la Fédération Française de Football, de la ligue du Football Amateur, de la Ligue de Football d'Occitanie et des Districts, tous les bénévoles nominés seront invités au Stade de France à Paris à l'occasion des finales de la Coupe Gambardella et de la Coupe de France 2019.

Article 6 :

Les dirigeants nominés devront attendre un délai de 3 ans avant de pouvoir concourir à nouveau.

Article 7 :

Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Ligue de Football d'Occitanie.